



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Passerelles aide-soignant infirmier d'État

Question écrite n° 16117

Texte de la question

Mme Caroline Fiat interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'accès au statut d'infirmier diplômé d'État (IDE) pour les aides-soignants (AS). L'ascenseur social permettant aux AS de devenir IDE est actuellement en panne. Au cours de l'année 2018, Mme la ministre a annoncé la généralisation d'un dispositif de mutualisation des infirmiers de nuit dans les EHPAD. À cette occasion, les aides-soignants de nuit devraient bénéficier prioritairement de la formation pour devenir IDE. Elle lui demande donc quelles seront les mesures d'accompagnement et les passerelles mises en place permettant aux AS de devenir IDE et si ces passerelles seront gratuites.

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Fiat](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16117

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 janvier 2019](#), page 561

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)